



Centre Sportif de haut niveau de l'Université de Bourgogne

Contexte général de la proposition

Le cursus sportif d'un jeune commence au sein de son club, plus ou moins tôt selon la spécialité sportive et se poursuit conjointement aux études dans les structures sportives d'accueil suivantes :

Structures Publiques d'entraînement liées au système scolaire :

La Classe étude en collège

Le Pôle Espoir Régional en collège et Lycée selon les sports

L'INSEP (Institut National du Sport et de l'Education Physique) où sont regroupés les meilleurs espoirs nationaux. Cet institut a ses ramifications en nombre restreint dans les « **Pôles France** » qui sont des structures délocalisées dans des sites regroupant les conditions les plus favorables (clubs forts, environnement,...).

Structures Privées :

Le Centre de Formation structure privée liée au club professionnel, où le jeune sportif fait le choix d'un sport pour tenter d'en faire son métier.

Constat :

Dans chacune de ces structures, les appelés sont beaucoup plus nombreux que les élus ce qui génère globalement des situations différentes à gérer.

- 1/ Cela peut nécessiter une procédure d'aménagement pour ceux qui poursuivent leur carrière et leurs études à un certain niveau (répartition de la durée de formation sur un nombre d'années plus important). Dans ce cas, il peut y avoir arrêt ou mise en sommeil du projet sportif de haut niveau. Généralement, cette décision ne s'accompagne pas d'un arrêt des études si elles ont fait l'objet d'un suivi au préalable. Les réorientations sont plus facilement gérables.
- 2/ Cela peut être une action de réinsertion pour ceux qui ont délaissé leurs études et n'ont pas réussi dans leur projet sportif comme ils le souhaitaient. Dans ce cas, plus ce changement de cap se fait tardivement, plus il est difficile à gérer. Il est nécessaire de faire un bilan de compétences et de connaissances, préalable à tout nouveau projet de formation, voire de reprise d'études.
- 3/ Cela peut-être une action de « remise en selle » pour ceux qui n'ont pas réussi à gérer de front le double projet sport-études parce qu'ils n'ont pas bénéficié d'aménagements. S'ils ne peuvent que rarement être représentatifs au plus haut niveau national, ils leur est possible d'avoir leur place au plus haut niveau amateur et, de ce fait, renforcer le potentiel sportif régional. Dans ce contexte, certains parcours d'excellence sportive ont été relancés, notamment dans les sports à maturité plus tardive.
- 4/ Cela peut-être une insertion complète plus ou moins longue ou réussie dans le sport professionnel avec retour possible à la seconde situation.

De la nécessité du projet :

Après avoir bénéficié d'aménagements pendant leur parcours antérieur, les étudiants qui arrivent à l'université se trouvent livrés à eux-mêmes face à la complexité de leur situation. Actuellement, en termes d'accueil, il y a un vide à combler au niveau des formations post baccalauréat. **Le Centre Sportif Universitaire de Haut niveau de l'UB (CSUHNB)** a pour objectif d'occuper cette place, et, de ce fait, jouer son rôle d'aide à la formation dans le tissu sportif régional. Son action vise à soutenir les trois populations d'étudiants identifiées ci-dessus afin de les aider à mener à bien leur projet de double excellence « sport-études » dans le cadre d'un service public. La variété des parcours et des contraintes doit nous amener à considérer chaque cas de façon spécifique. Quelques structures existent déjà dans les universités (ex : Caen, Toulouse, ...) et de nombreux projets se précisent, souvent restreints à des disciplines précises. Différemment de ce qui existe, notre projet s'intéresse à tous les sportifs de haut niveau international et national, valides ou handicapés quelque soit leur spécialité sportive. Cela suppose une collaboration étroite entre tous les acteurs de cette double formation, qu'ils soient issus de l'université ou mouvement sportif. Il faut préciser que le centre fonctionne depuis un an bénévolement, sans moyens, de façon incomplète donc insatisfaisante. Nous avons identifié une réelle demande qui nous conforte dans l'utilité d'une telle structure d'accueil. Les étudiants sportifs de haut niveau peuvent, compte tenu de leurs contraintes, être considérés comme appartenant à la catégorie des « étudiants empêchés ».

Objectifs de l'action :**Promouvoir le concept de double excellence c'est:**

- Permettre à tout étudiant de mener à bien son projet sportif de haut niveau et son projet de Formation universitaire.

Contribuer à la représentativité de notre université au plan national et international c'est:

- S'impliquer pleinement dans le projet de développement de la politique sportive engagée par l'université de Bourgogne.
- Assurer l'engagement (charte) de chaque étudiant sportif à participer aux compétitions universitaires et (ou) représenter l'université de Bourgogne sur des événements ciblés comme « Ambassadeur sportif de l'université de Bourgogne ».

Valoriser nos points forts et contribuer au dynamisme de la vie sur le campus c'est:

- Optimiser et exporter notre savoir-faire en termes d'entraînement et de performance sportive au niveau hexagonal et européen.
- Accueillir et développer le spectacle sportif universitaire sur le campus

Contribuer au maintien de jeunes sportifs étudiants et en attirer de nouveaux grâce à l'attractivité de notre université c'est :

- Mettre en place un accompagnement des études efficace et une aide à l'entraînement selon demandes et possibilités.

Participer au développement de la politique sportive régionale c'est :

- Mettre en place d'une réelle synergie entre le mouvement sportif régional, l'université et le Sport universitaire.

Permettre aux étudiants sportifs non Dijonnais de rester dans leur club d'origine c'est:

- Leur offrir une structure d'entraînement à l'Université de Bourgogne.

Offres de l'université:

- Voir document d'inscription.